

IMPORTANT : Veuillez **enregistrer le formulaire sur votre ordinateur** avant de le remplir avec Adobe Reader (version 8.0 ou plus). **Ne pas** remplir le formulaire dans un navigateur Web. **Ne pas** modifier le PDF dans aucune circonstance.

Demande de mission en Wallonie-Bruxelles (à remplir avant la mission)

Pour l'an 1 (2019-2020), la mission doit être effectuée avant le 29 mai 2020.
Pour l'an 2 (2020-2021), la mission doit être effectuée avant le 30 avril 2021.

Titre du projet :
Numéro du projet : 11.
Prénom et nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet au Québec et organisation concernée :
Prénom et nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet en Wallonie-Bruxelles et organisation concernée :

Informations sur la mission en Wallonie-Bruxelles	
Nombre de participants québécois	
Date de départ	
Date de retour	
Durée du séjour en Belgique	

Informations sur le ou les participants québécois à la mission en Wallonie-Bruxelles (séparez chaque nom par une virgule, le cas échéant)	
Prénom(s) et nom(s)	
Organisation(s)	
Adresse(s) courriel	
Adresse professionnelle (si différente de celle de la coordonnatrice ou du coordonnateur)	

Chèque	
Le chèque doit être libellé à l'ordre de votre organisation (entreprise, organisme). Pour les établissements d'enseignement, le chèque sera transmis au service des finances. Tous les chèques seront accompagnés d'une lettre explicative.	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Libeller le chèque au nom de : (entreprise, organisme ou établissement d'enseignement)	
Adresse postale complète (pour la transmission du chèque)	
Nom de la personne-ressource au service des finances de l'organisation	

Indiquer les objectifs de la mission, les productions concrètes escomptées ainsi que les résultats et retombées visés. (maximum 250 mots)

Veillez nous transmettre ce formulaire accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Preuve d'achat des billets d'avion (avec mention « payé »)
- Lettre ou courriel officiel d'invitation du partenaire de Wallonie-Bruxelles

Même si vous prévoyez effectuer votre mission un peu plus tard, les dates limites pour l'envoi de ces documents sont :

- ✓ pour l'année 2019-2020 : 31 janvier 2020
- ✓ pour l'année 2020-2021 : 1^{er} février 2021

Notez que l'aide financière non utilisée n'est pas transférable à l'année suivante.

Ces documents doivent être envoyés **avant votre départ** à :
quebec.walloniebruxelles@mri.gouv.qc.ca

Formulaire rempli en date du :

Visibilité et rayonnement

Pensez à :

- mentionner la contribution du ministère des Relations internationales et de la Francophonie lors de toute communication dans les médias ou dans tous les documents publiés en lien avec votre projet;
- utiliser le mot-clic [#QcWB](#) sur les réseaux sociaux pour diffuser des informations liées à votre projet;
- visiter le site de la [coopération bilatérale Québec–Wallonie-Bruxelles](#);
- nous transmettre l'information à diffuser pour la mise en valeur des résultats de votre projet (communiqué, nouvelle, vidéo, *tweet*, etc.).